

**1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 27 ET 28 AVRIL**

**N° 2017/O1/024**

**REPONSE DE Mme Fabienne GIOVANNINI, Conseillère Exécutive,  
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Christophe CANIONI  
NON INSCRIT**

**OBJET : Transition énergétique et pétro-dépendance**

Monsieur le Conseiller territorial,

Bien évidemment la problématique énergétique, comme celle de notre dépendance en général, fait partie de nos priorités !

Notre objectif, tel que fixé dans le SRCAE, est l'autonomie énergétique à horizon 2050, soit 30 ans pour modifier radicalement le paysage énergétique de la Corse.

Sa dépendance aux importations d'énergies fossiles demeure très importante. Ce n'est pas de notre fait mais de décennies pour les précédentes majorités à refuser de voir l'extraordinaire potentiel de notre île en énergies renouvelables.

Comme pour les autres ZNI et l'ensemble des territoires insulaires, ces importations répondent en Corse pour moitié aux besoins du secteur des transports, et pour plus d'un tiers à la production d'électricité, interconnexions comprises. Le reste des importations est directement utilisé pour le chauffage, la production d'eau chaude ou les process.

La mise en œuvre de la transition énergétique impose d'activer plusieurs leviers mais aussi de sécuriser notre approvisionnement et l'ensemble des activités économiques de la Corse en procédant par étapes.

Il s'agit non seulement de massifier l'ensemble des actions de maîtrise de la demande en énergie et de renforcer le développement des énergies renouvelables, mais aussi de faire évoluer notre mix énergétique primaire en diversifiant la nature des produits pétroliers importés. Ce sujet, c'est celui de l'infrastructure gazière pour lequel des avancées conséquentes ont été réalisées depuis notre arrivée aux responsabilités. L'arrivée du gaz naturel, plus propre et moins cher, en substitution du fioul, lourd ou léger, actuellement utilisé pour l'alimentation des centrales thermiques du Vaziu et de Lucciana, est un pilier de la sécurisation de notre approvisionnement énergétique.

L'augmentation ininterrompue de la demande pour les transports et des coûts d'exploration-production confirme que l'ère du pétrole bon marché touche à sa fin. Les coûts de production augmentent parce que les compagnies pétrolières doivent se tourner vers des champs plus coûteux et plus difficiles à exploiter pour remplacer les capacités épuisées et faire face à la demande croissante.

Les perspectives sont beaucoup moins incertaines pour le gaz naturel. De nombreux facteurs du côté de l'offre comme de la demande laissent entrevoir un avenir serein pour ce combustible.

L'arrivée du gaz en Corse, associée au renouvellement de la centrale du Vaziu et à l'ensemble des mesures de la PPE, nous permettra de diminuer d'ici 2023 de près de 20% l'ensemble de nos émissions de CO<sub>2</sub>, traduisant ainsi la mutation de notre paysage énergétique.

Depuis ma nomination en tant que Présidente de l'AUE, j'ai fortement agi pour la mise en œuvre efficace et rapide de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). J'ai instauré avec M. le Préfet un pilotage nouveau et pragmatique. Ce pilotage a déjà prouvé son efficacité notamment au travers des avancées importantes concernant la mise en œuvre de l'infrastructure gazière comme pour l'ensemble des thématiques de la PPE. Des comités opérationnels ont été mis en place. Ils ont vocation à identifier les points de blocages éventuels afin que nous puissions prendre rapidement les mesures qui conviennent.

En parallèle, j'ai conforté le rôle du CEAC en y faisant notamment participer régulièrement les services de la DGEC. Nos relations avec la Ministre en charge de l'Énergie ont également été renforcées comme peuvent en attester sa forte implication à nos côtés.

La Corse est un territoire pionnier en matière de transition énergétique, seule ZNI à disposer d'une PPE.

Plus concrètement, vous pouvez également remarquer notre action au travers des appels à projets thématiques et sectoriels que nous lançons avec nos partenaires pour renforcer nos filières EnR, mais aussi de l'avancée du projet ORELI dédié à la rénovation énergétique, avec un volet « lutte contre la précarité énergétique » très offensif.

Enfin, je vous informe qu'un nouveau dispositif est en cours d'élaboration pour intégrer dans le financement des actions de MDE une partie des surcoûts de production d'électricité évités. Je tiens à souligner que suite à la consultation de la Commission de Régulation de l'Énergie et au recours circonstancié que nous avons émis en décembre dernier, les modalités de mise en œuvre du dispositif ont été modifiées. Ce mécanisme financier répond à une attente forte émise depuis de nombreuses années par la Corse et les autres ZNI du réseau PURE AVENIR.

Encore une fois, c'est aujourd'hui, sous notre impulsion, que cela sera mis en œuvre.

Je vous remercie.